

Archives Cfdt

Contrat de dépôt d'archives privées

Entre

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Adresse :

ci après dénommé(e) le déposant

et

Les Archives de la Cfdt, 47-49 avenue Simon Bolivar, 75019 Paris, représentées par M. /
Mme

.....
ci après dénommé(e) le dépositaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 Le déposant dépose aux Archives de la Cfdt, sous forme d'originaux, les archives dont il est propriétaire et dont un état succinct est annexé au présent contrat.

Article 2 Le dépositaire prend à sa charge les frais de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

Article 3 Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'instrument de recherche qui en sera dressé ultérieurement.

Article 4 Les répertoires et instruments de recherche des documents déposés seront établis en deux exemplaires, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5 Les documents faisant l'objet du présent dépôt seront communicables selon la réglementation fixée par la note de la Commission exécutive du 23 février 2015, fixant les modalités de communication des archives fédérales et des archives personnelles.

Article 6 Le déposant donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés sauf en cas d'exploitation à des fins commerciales ; dans ce cas l'autorisation écrite du déposant sera requise.

Article 7 Les conditions de communication prévues à l'article 5 sont applicables aux originaux et aux reproductions.

Article 8 Tout prêt de document pour exposition ou tout autre motif sera soumis à l'autorisation écrite du déposant.

Article 9 Le déposant donne délégation au dépositaire pour donner les autorisations prévues aux articles 5 à 8 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois.

Date et signature précédées de la mention "*lu et approuvé*"

Le déposant :

Le dépositaire :

Annexe

Identification des documents

Numéro de boîte	Analyse	Dates extrêmes